



PROCÉDURES ET FORMULAIRES I.K.D.

Pour tous les examens et programmes de formation sanctionnés par I.K.D., voici la procédure à suivre, les modalités et le cheminement des formulaires pour participer aux activités.

1. Exigences de base :

Au préalable, pour tous les examens ou pour tous les programmes de formation, les candidats doivent :

- Posséder un passeport AKJQ en règle avec vignette à jour.
- Porter l'écusson de l'AKJQ sur le karatégi lors des activités.
- Pour les SANDAN et plus, posséder le passeport IKD en règle avec timbre annuel à jour.

2. Exigences spécifiques et coûts des examens de DAN par grades

De SHODAN à YONDAN :

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur régional.
- Respecter les prérequis et les règles du syllabus d'examen.
- Suivre les directives et les échéances du CTP et de IKD.
- Remplir le formulaire "IKD DAN Registration Form" avec photo. Toujours choisir le formulaire le plus récent.
- Défrayer les coûts pour l'examen et pour l'enregistrement du diplôme par des chèques séparés à l'ordre de l'AKJQ. Voici les coûts respectifs :

Grade	Coût examen	Coût diplôme
SHODAN	120\$ CAD	120\$ CAD
NIDAN	180\$ CAD	180\$ CAD
SANDAN	240\$ CAD	240\$ CAD
YONDAN	300\$ CAD	300\$ CAD

De GODAN à HACHIDAN :

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur régional.
- Respecter les prérequis et les règles du syllabus d'examen.
- Suivre les directives et les échéances du CTP et de IKD.
- Remplir le formulaire "IKD DAN Registration Form" avec photo. Toujours choisir le formulaire le plus récent.

- Produire un sujet de recherche sur une technique de karaté ou un principe de karaté (voir détails plus bas).
- Défrayer les coûts pour l'examen et pour l'enregistrement du diplôme par des chèques séparés à l'ordre de l'AKJQ. Voici les coûts respectifs :

Grade	Coût examen	Coût diplôme
GODAN	360\$ CAD	360\$ CAD
ROKUDAN	420\$ CAD	420\$ CAD
SHICHIDAN	510\$ CAD	510\$ CAD
HACHIDAN	600\$ CAD	600\$ CAD

Précisions importantes concernant le travail de recherche :

- Le texte doit être rédigé à double interlignes et avec pagination.
- Le travail de recherche peut être écrit en français ou en anglais.
- Le travail de recherche doit avoir un minimum de 5 pages.
- Bonifier le travail par des photos, des tableaux ou des graphiques. Ne pas prendre des photos qui proviennent de l'Internet en raison des droits d'auteurs.

De plus, un texte en anglais d'une page doit être ajouter au travail de recherche pour résumer brièvement le contenu de la recherche. Cette page ainsi que le travail de recherche seront présentés aux examinateurs présents lors de l'examen et demeureront dans les dossiers d'IKD.

Le travail de recherche doit comporter les parties suivantes :

- Une page de présentation standard.
- Une table des matières.
- Une introduction ou une hypothèse sur le sujet.
- Le développement (le cœur du sujet).
- La ou les conclusions.
- Les références et la bibliographie.
- Les remerciements (optionnel).
- Les annexes (optionnel).

Lors de l'examen, le candidat devra présenter un exposé de son sujet de recherche et répondre aux questions des examinateurs. Durée d'environ :

GODAN	10 minutes
ROKUDAN	15 minutes
SHICHIDAN	20 minutes
HACHIDAN	20 minutes

Pendant le processus de composition du travail, il est fortement recommandé mais non obligatoire, que les candidats envoient leur travail à différentes étapes aux lecteurs du SHIHAN-KAI au Québec mandatés par IKD pour s'assurer qu'ils sont

sur la bonne voie. Ces derniers pourront, un peu à la manière d'un directeur de thèse, aider et orienter au besoin les candidats à développer au maximum le sujet du travail de recherche.

Le travail final devra être produit en format papier relié et aussi en fichier électronique. Les lecteurs du SHIHAN-KAI au Québec évalueront officiellement le travail et donneront une note qui sera transmise à IKD.

Veuillez noter que la date butoir pour remettre le travail final de recherche est la même que la date d'inscription aux examens soit un mois avant la date de l'examen.

3. Exigences spécifiques pour les examens d'arbitres

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur-régional.
- Remplir le formulaire "IKD Examination and Technical Registration Form" avec photo. Toujours choisir le formulaire le plus récent.
- Respecter les prérequis et les règles du syllabus d'examen.
- Défrayer le coût d'inscription de 40\$ pour l'examen pratique et écrit.
 - (Note : les frais de renouvellement (20\$) sont assumés par l'AKJQ pour les membres actifs.)
- Suivre les directives et les échéances d'inscription du CTP et de IKD.
- Se présenter à un examen écrit et pratique.

4. Exigences spécifiques pour le programme d'instructeurs

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur-régional.
- Respecter les prérequis minimums pour le programme.
- Remplir le formulaire adéquat avec photo.
- Défrayer les coûts d'inscription de 100\$.
- Défrayer le frais annuel de 80\$.
- Défrayer le coût de 20\$ par cours pour la signature du crédit technique.
- Rédiger les rapports académiques (10) nécessaires par niveau D, C, B et A.

5. Exigences spécifiques pour les examens d'instructeurs

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur-régional.
- Respecter les prérequis et les règles du syllabus d'examen.
- Suivre les directives et les échéances du CTP et de IKD.
- Remplir le formulaire "IKD Examination and Technical Registration Form" avec photo. Toujours choisir le formulaire le plus récent.
- Défrayer les coûts pour l'examen de 40\$.
- Se présenter à un examen écrit et répondre aux questions du panel d'examineurs.

6. Exigences spécifiques pour les examens d'examineurs

- Obtenir l'autorisation de l'instructeur et/ou du directeur-régional
- Respecter les prérequis et les règles du syllabus d'examen.
- Suivre les directives et les échéances du CTP et de IKD.
- Remplir le formulaire "IKD Examination and Technical Registration Form" " avec photo. Toujours choisir le formulaire le plus récent.
- Défrayer les coûts pour l'examen de 40\$.
- Se présenter à un examen écrit et répondre aux questions du panel d'examineur.

7. Acheminement des documents

Voici la procédure pour acheminer les documents selon les activités AKJQ ou IKD.

7.1 Examens de DAN ayant lieu lors:

- Du stage d'automne.
- Du Kangeiko d'hiver.
- Du camp d'été.
- De tout autre activité spécifique de l'AKJQ où un examen de DAN a lieu.

Envoyer, au responsable des examens de DAN de l'AKJQ et selon la règle de l'AKJQ qui est d'un mois avant la date de l'examen, le formulaire, les deux chèques, le passeport AKJQ, ainsi que le travail de recherche final (papier et PDF) pour les candidats à des examens de GODAN et plus.

7.2 Examens de DAN ayant lieu lors:

- Du camp mondial IKD annuel.
- D'un championnat Canadien.
- D'un championnat Panaméricain.
- D'un championnat Mondial.
- De tout autre activité spécifique d'IKD où un examen de DAN a lieu.

Envoyer, selon la même procédure et les mêmes règles mentionnées au point 7.1, tous les documents et formulaires au responsable des examens de DAN de l'AKJQ avec l'exception d'y ajouter le passeport IKD pour les candidats au grade de YONDAN et plus. La règle de la date butoir reste la même soit un mois avant la date de l'examen.

Note générale

Il est fortement recommandé aux candidats de toujours faire des photocopies des documents envoyés au responsable des examens de DAN en cas de perte postale ou pour simplement en avoir un double au cas où, au moment de l'examen.

En terminant, comme à l'habitude, il incombe au candidat de remplir tous les documents nécessaires concernant les activités mentionnées au point 7.1 et 7.2 et de respecter les dates butoirs mentionnées dans les documents en question autant pour les inscriptions que pour l'hébergement le cas échéant. C'est le cas particulièrement pour le camp annuel d'IKD où les candidats doivent obligatoirement s'inscrire à temps et au camp complet pour être accepté à l'examen.

7.3 Examens d'instructeurs, d'examineurs, d'arbitres et du programme d'instructeur

Toute la documentation devra être acheminée au coordonnateur technique et pédagogique qui verra à faire suivre le tout à IKD.

Jean Morin
Coordonnateur technique et pédagogique pour l'AKJQ
21 septembre 2025